FORMULAIRE DE DEMANDE à joindre au PROGRAMME des formations soumises à reconnaissance par une Commission paritaire dans le cadre du Congé éducation payé

Attention : la demande doit toujours être introduite avant le début de la formation et communiquée par courrier au Président de la CP:

SPF ETCS
Président de la (sous)commission paritaire ....
Rue Ernest Blerot, 1
1070 BRUXELLES

Numéro de la commission ou sous-commission paritaire * :

I. ORGANISATEUR DE LA FORMATION

Organisation qui sollicite la reconnaissance
Dénomination, adresse :

Personne de contact (nom, numéro de téléphone, adresse électronique) :
Attention: la confirmation officielle sera adressée au demandeur, pas à la personne de contact

II. FORMATION

1. Dénomination :

2. Nombre d'heures de contact de la formation (minimum 32h. par année scolaire):

3. Durée de la formation : du au

4. S'agit-il d'une prolongation (ininterrompue ou non) d'une formation déjà reconnue par cette commission ou sous-commission paritaire

oui / non (biffer ce qui ne convient pas).

5. Durée souhaitée de l'agrément : an(s) ou durée indéterminée

** Attention :*

*- Une demande **distincte** doit être introduite pour chaque CP ou SCP*
- Un numéro incomplet ou erroné de commission ou sous-commission paritaire a un impact négatif sur le délai de traitement de votre demande
- Pour les demandes concernant les CP 330 / 329.02, veuillez compléter le formulaire spécifique que vous trouverez à l'adresse suivante: http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=537

Date, nom et signature du demandeur